



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

crimes

Question écrite n° 17083

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer demande à M. le garde des sceaux, ministre de la justice, s'il ne serait pas souhaitable de modifier le code pénal dans le sens de la suppression du délai de prescription pour les crimes de pédophilie. Beaucoup de ces faits graves viennent en effet très tardivement au jour, et leurs auteurs sont souvent couverts par la prescription, ce qui est difficile à admettre pour les victimes comme pour leurs familles ou proches.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, a l'honneur de faire connaître à l'honorable parlementaire qu'il estime que le principe d'imprescriptibilité, par nature exceptionnel, doit être réservé aux seuls crimes contre l'humanité en raison de l'irréductible spécificité de ces crimes, et qu'il ne saurait être étendu à d'autres infractions, quelle qu'en soit la gravité. Il n'est en revanche pas opposé à un allongement des règles de prescription en cas de crimes ou délits, notamment de nature sexuelle, commis contre des mineurs. Un tel allongement peut en effet se comprendre en raison de la gravité de ces infractions et des difficultés que rencontrent les victimes pour en révéler l'existence. Un amendement en ce sens a ainsi été adopté par l'Assemblée nationale lors de l'examen en mai dernier du projet de loi portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité. Les dispositions adoptées portent dans ces hypothèses la durée de la prescription des crimes à trente ans et celles des délits à vingt ans, au lieu des dix ans et trois ans applicables en droit commun.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17083

Rubrique : Droit pénal

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 2003, page 3113

Réponse publiée le : 14 juillet 2003, page 5676